



SETCa
FGTB



BBTK
ABVV



Les négociations sectorielles en CP 200 s'enlisent dans un stand-still en raison de l'inflexibilité des employeurs

Les discussions sur un nouvel accord sectoriel 2017-2018 en Commission paritaire auxiliaire pour employés se déroulent très péniblement. Après deux tours de négociation, il apparaît que le mandat des employeurs est beaucoup trop limité pour aboutir à un accord. Nous constatons un manque total d'ambition chez les employeurs pour parvenir à une CCT enregistrant un progrès social. Ils plaident pour un arrêt, voire pour une régression. Bien évidemment, pour les syndicats, ceci n'est pas une base pour poursuivre les négociations. Nous avons dès lors placé explicitement les priorités ci-après sur la table de négociation.

1. **Pouvoir d'achat:** modalisation maximale de la marge de 1,1% de l'accord interprofessionnel à travers une augmentation des salaires bruts.
2. **Formation:** 1 jour de formation supplémentaire pour chacun dans cette CCT et accords pour aboutir à terme à 5 jours de formation par an.
3. **Crédit-temps:** droit à 51 mois de crédit-temps motivé.
4. **Fin de carrière :** emploi d'atterrissage possible à partir de 55 ans, tant avec une réduction d'1/5^{ème} qu'à mi-temps.
5. **RCC:** possibilités pour les travailleurs ayant un métier lourd, des prestations de nuit ou une longue carrière à confirmer sectoriellement.
6. **Organisation du travail:** un cadre clair pour l'introduction de nouveaux régimes de travail flexibles.
7. **Télétravail:** cadre pour les entreprises voulant introduire le télétravail structurel ou occasionnel.
8. **Fonds pour l'emploi:** une cotisation financée à partir des milliards de réduction des charges par le tax shift. Cette cotisation nous permettra d'élaborer des mesures dans le secteur pour créer ou garder davantage d'emplois.
9. **Mobilité:** augmentation des contributions pour le chemin du travail, introduction de l'indemnité bicyclette et relèvement du plafond salarial en cas de transport privé.
10. **Prime syndicale:** permettre la gestion par un fonds social.

Les négociations se poursuivront le 1^{er} juin. Nous comptons bien voir les organisations patronales prendre leurs responsabilités et venir à la concertation porteuses d'un mandat valable. Comme leurs collègues des autres secteurs, les plus de 425.000 employés de la Commission paritaire auxiliaire pour employés méritent une CCT à contenu. Nous ne nous satisferons pas de moins. Rester sur place, c'est reculer. Si les employeurs maintiennent ce choix, nous devons accroître la pression sur les négociations. Pour ce faire, nous comptons évidemment sur votre soutien. Nous vous tiendrons certainement informés.

Salutations syndicales au nom du front commun syndical

SETCA-BBTK

CNE

LBC-NVK

CGSLB